

échangeant pendant quelques années avec celles d'avocat général pour les affaires civiles (en remplacement de Paul de Scherff).

Quand, après la promulgation de la nouvelle Constitution (14. 6. 1848), G. Th. I. de Lafontaine (v. fasc. VII) forma le ministère qui devait entrer en fonctions le 1^{er} août, il proposa un portefeuille à Emmanuel Servais. Celui-ci déclina l'offre pour la même raison qu'il avait fait valoir pour expliquer sa non-candidature aux élections générales du 28 septembre: parce qu'il «lui répugnait de prendre part à nos luttes politiques.» Ayant, toutefois, acquis la conviction «que l'intérêt du pays exigeait impérieusement le maintien du gouvernement (présidé par l'ancien gouverneur et que, malgré tout, il tenait très en estime) . . . et que tous les efforts de l'opposition tendaient à renverser», Servais en vint à avouer qu'il avait eu tort de ne pas poser sa candidature¹⁹⁾.

Assistant avec regret à la retraite du gouvernement de Lafontaine, Servais ne songe pas à entrer dans le nouveau ministère, comme le lui proposait J.-J. M. Willmar. Bien au contraire.

Cessant sa collaboration à l'«Echo du Luxembourg», c'est dans le journal «*Volksfreund*» (1848-1849), remplacé le 1. 7. 1849 par le «*Patriot*» qu'Emmanuel Servais — à côté des Ch. Munchen, Guill. Pescatore (v. fasc. II), V. Jurion, L. Richard, M.-L. Schrobilgen (v. fasc. I*) — montre, en «absolutiste anti-quarantehuitard», son adversité aux «constitutionnels» et aux «cléricaux» qui entouraient le ministère Willmar-Metz, entré en fonctions le 6. 12. 1848 et ayant comme organes le «*Courrier*» et le «*Luxemburger Wort*».

Ce que Servais et ses amis voulaient, c'était «remédier au déséquilibre entre l'exécutif et le législatif, à l'arbitraire ministériel comme à l'inconvénient d'une seule Chambre souveraine.» Ils combattaient aussi la loi forestière, celle sur le cumul et, de toute évidence, l'impôt sur le revenu.²⁰⁾ Quant à l'alliance momentanée entre «constitutionnels» et «cléricaux», ils la repoussaient comme toutes «les transactions ou les rapprochements qui ressemblent à des coalitions de principes qui se nient, qui, après s'être asthénisés, se fédéralisent par une alliance adultère.»²¹⁾

*) Un mot sur les relations Servais-Schrobilgen. Comme nous l'avons déjà dit (fasc. I. p. 52), nous n'avons trouvé aucune trace attestant que Servais ait fait partie du quatuor Schrobilgen. D'adversaires politiques en 1830, les deux personnages se rapprochèrent en 1848 pour rester en excellents termes leur vie durant. En 1868, alors qu'il se trouvait à Londres, Schrobilgen adressa «ses bons et affectueux souvenirs à Emmanuel Servais et son profond respect au pilote de l'Etat.» (fasc. I. p. 73). De son côté Servais, de novembre 1869 à avril 1870, offrait l'hospitalité à Schrobilgen dans sa maison de la rue de la Congrégation, en attendant que celui-ci, rentrant désabusé de Vincennes, prît demeure à Diekirch. Etait-ce la partie de l'immeuble qui du 1. 6. 1858 au 1. 11. 1867 avait été louée à la Direction des Contributions et du Cadastre?